

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 Mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 SG 53 - DVD 100 Adhésion de la Ville de Paris à l'initiative métropolitaine L'Ourcq en mouvement .

**Mme Anne LE STRAT et M. Pierre MANSAT,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général de Seine Saint Denis du 13 octobre 2011 validant le document d'alliance pour un développement solidaire des territoires de « l'Ourcq en mouvement » ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'adhérer à l'initiative métropolitaine « L'Ourcq en mouvement »;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission, et par M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé d'adhérer à l'initiative métropolitaine « L'Ourcq en mouvement ».